

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **23 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13 (11+2 pouvoirs)
- absents	0
- exclus	

Date de convocation :

17/09/2025

Date d'affichage :

17/09/2025

Objet**7.5 DEMANDE SUBVENTION ABRIS
BUS ET LA DALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, et à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Etaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Bernadette AGOSTINI (a donné procuration à Mme Eyraud) Gaëlle LACHAND (a donné procuration à Mme Perret)

Secrétaire de séance : Bruno REY

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs et subventionne à hauteur de 80 % la dalle béton qui supportera l'abris. Dans le cadre de l'aménagement de la Rue Charles de Gaulle, il y a lieu de solliciter la Région afin de changer les abris bus.

Mme le Maire sollicite la région Auvergne-Rhône Alpes :

- Pour la fourniture et la pose d'un abri voyageur
- Pour le financement à 80 % de la dalle béton qui supportera l'abris

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Dans le cadre de l'aménagement de la RD1082, il y a lieu de solliciter la Région afin de changer les abris bus.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la région Auvergne-Rhône Alpes Pour la fourniture et la pose d'un abri voyageur
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le secrétaire de séance
M Bruno REY



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
LE 26/09/2025
Le Maire,
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 30/09/2025